

**VILLE  
DE  
MOULINS-LÈS-METZ**

**SEANCE DU TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ à 20 H 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département  
de la Moselle

Arrondissement  
de METZ

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 19

Convoqués le :  
23/09/2025

**Etaient présents** : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoints au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Monique SCHALLER, Madame Dominique LANCERON, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents** : Monsieur Michel LEICK, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX

**Etaient excusés** : Monsieur Francis GUEHERY, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT

**Absents ayant donné pouvoir** :

Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI

**Secrétaire de séance** : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

**POINT 2025-44 Apurement des comptes 266 et 271 non justifiés**

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** l'actif de la commune au 31 décembre 2024,

**VU** la synthèse de la qualité des comptes locaux de Moulins-lès-Metz, présentée par le Service de Gestion Comptable de Metz en commission des Finances du 24 juin 2025,

Des immobilisations financières figurent à l'actif de la commune :

- Au compte 266 « Autres formes de participations » : parts sociales Société Locale acquises en 2000 pour 1.596 €
- Au compte 271 « titres immobilisés » :
  - . Acquisition en 1962 pour 152,45 € (Crédit Agricole)
  - . Acquisition en 1971 pour 384,51 € (Signalisation)
  - . Acquisition en 1973 pour 30,49 € (sous 4 ½ 1973)

Les investigations réalisées par la commune et le comptable n'ont pas permis de justifier le solde de ces comptes.

Conformément aux recommandations du Service de Gestion Comptable de Metz il y a lieu d'apurer ces comptes.

En application des dispositions de la M57 relatives aux corrections d'erreurs sur exercices antérieurs, ces comptes seront apurés par opération non budgétaire (débit 1068-crédit 266/271) au vu d'une délibération autorisant le comptable à enregistrer les écritures. Ces opérations sont sans impact sur les résultats de la commune.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 30 septembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Service de Gestion Comptable de Metz à procéder aux écritures non budgétaires nécessaires pour apurer le compte 266 pour un montant de 1.596 € (mille cinq cent quatre-vingt-seize euros) et le compte 271 pour un montant total de 567,45 € (cinq cent soixante-sept euros et quarante-cinq centimes).

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
MOULINS-LES-METZ, le 30/09/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

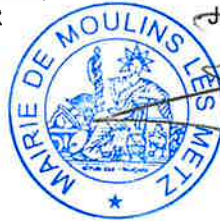
057-215704875-20250930-2025-44ADEL-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025  
Notification : 06/10/2025

Le secrétaire de séance,  
Nicolas POIRIER

Le Maire,  
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.